

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2013

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 1055)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL129

présenté par

Mme Schmid, M. Marsaud, M. Mariani et M. Quentin

ARTICLE 22

I. - A l'alinéa 1, substituer aux mots :

« Le Haut Conseil »,

les mots :

« L'Assemblée ».

II. - En conséquence, à l'alinéa 2, substituer au mot :

« il »,

le mot :

« elle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement sur l'article premier.